

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2024

Délibération n° 12 - 2024 relative à l'acceptation d'un don de l'Association Accueil Etudiants Etrangers Reims

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 10410,29 euros effectué par l'Association Accueil Etudiants Etrangers Reims au profit du CIEF (Centre International d'Etudes Françaises).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 12/03/2024



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation d'un don de l'Association Accueil Etudiants Etrangers Reims

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/03/2024

Document mis en ligne le : 14/03/2024